



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 11-2d

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAoui, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Pascal CAVITTE par Mme Yvette FOURNIER, M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 18h30, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL jusqu'à 18h30

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Madame Anne BOUYER à partir de 21h15, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 pour l'aménagement de la nouvelle entrée de l'Hôpital

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du projet d'aménagement global « Cœur de Ville », et plus particulièrement en cohérence avec l'opération de requalification des Places Maschat et Roosevelt, il est prévu de déplacer l'entrée principale de l'Hôpital de Tulle.

Celle-ci étant située actuellement sur la Place Maschat, au sud du nouveau musée, elle génère d'importants flux de véhicules sur la place.

La Nouvelle entrée sur l'Avenue Raymond Poincaré permettra de supprimer ces flux sur la Place Maschat et de lui conférer un caractère plus piétonnier, conformément aux objectifs du nouvel aménagement.

La nouvelle entrée sera utilisée par les piétons comme par les véhicules (ambulances, visiteurs, personnels, livraisons, ...).

La création de cette nouvelle entrée nécessite la démolition de l'ancienne Maison des Syndicats (Parcelle BH 209).

Le montant estimatif des travaux s'élève à :

- **56 010,51 € HT** (Prestation de service : maîtrise d'œuvre, CSPS, Constat d'huissier, Annonce)
- **400 309,94 € HT** (travaux : Curage/démolition/remblaiement et remise en état, Façade/Etanchéité, Gros Œuvre et VRD)

Soit un total de 456 320,45 € HT

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve le projet relatif aux travaux d'aménagement de la nouvelle entrée de l'Hôpital dont le montant s'élève à 456 320,45 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention du Conseil Départemental au titre du Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 03 JUL. 2025

Date et ref de l'accusé de réception : 03 JUL. 2025

SM-20-24062025



Aménagement de la nouvelle entrée de l'Hôpital

Dossier de demande de subvention

Transmis au contrôle de Légalité le : 03 JUL. 2025

Date et Réf. de l'accusé de réception : 03 JUL. 2025

DM - 2D - 24062025

Vu,

Le Maire,



Bernard COMBES



A Tulle, le 02 JUL. 2025

Plan de financement

Aménagement de la nouvelle entrée de l'hôpital

Partenaires	Financement	%
Département	91 264,09 €	20,00%
Part Ville	365 056,36 €	80,00%
Total HT	456 320,45 €	100,00%

Le Maire,
Bernard COMBES.

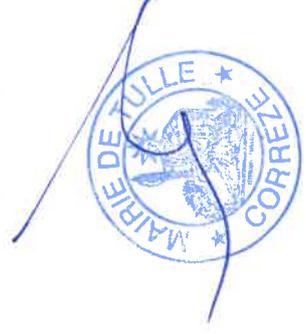




A Tulle, le 02 JUIL. 2025

<u>Demande de subvention</u>					
<u>Département</u>					
Echéancier					
Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Aménagement de la nouvelle entrée de l'hôpital	547 584,54 €	456 320,45 €	91 264,09 €	20,00%	2025

Le Maire,
Bernard COMBES.





18, avenue Alsace Lorraine
19 000 TULLE
Tél : 06 55 20 72 97
Port : 06 22 85 33 35
E-mail : jmichel.leyrat19@gmail.com

Agence
Jean-Michel **LEYRAT**

Coordonnateur SPS Niveau I
Dépistage du radon

Devis N°24-092 du 18 novembre 2024

COMMUNE DE TULLE
10, rue Félix Vidalin
19 012 TULLE CÉDEX

DÉCONSTRUCTION DU BÂTIMENT CADASTRÉ BH 209

Objet du Marché : Coordination SPS - catégorie II

La maîtrise d'œuvre retenue : INGÉROP

Durée prévisionnelle des Travaux : 5,5 mois

Conception	Unité €	Q	Montant HT
1 - Réunion de conception (AVP, PRO, DCE)	55,00 €	1	55,00 €
2 - Visite du site (MOE, M Ou)	70,00 €	1	70,00 €
3 - Ouverture du Registre Journal	70,00 €	1	70,00 €
4 - Analyse des Risques	45,00 €	1	45,00 €
5 - Déclaration Préalable	35,00 €	1	35,00 €
6 - Élaboration du PGC	110,00 €	1	110,00 €
7 - Constitution du D.I.U.O.	140,00 €	1	140,00 €
Sous Total €HT Conception			525,00 €
Réalisation	Unité €	Q	Montant HT
1 - Inspection commune	45,00 €	2	90,00 €
2 - Participation aux réunions de chantier (5)	70,00 €	5	350,00 €
3 - Visites inopinées (10)	55,00 €	10	550,00 €
4 - examen de PPSPS	45,00 €	2	90,00 €
5 - tenue du registre journal	35,00 €	5	175,00 €
6 - Mise à jour du PGC	45,00 €	1	45,00 €
7 - Mise à jour du D.I.U.O.	45,00 €	1	45,00 €
Sous Total €HT Réalisation			1 345,00 €
Réception			
1 - Finalisation du D.I.U.O. et transmission au Maître d'Ouvrage	70,00 €	1	70,00 €
Montant Total HT			1 940,00 €
Taux de TVA			388,00 €
Montant Total T.T.C.			2 328,00 €

Délai de validité de la proposition: 120 jours à compter de la date limite de remise des offres

À Tulle, le 18 novembre 2024

Signature du Prestataire



À TULLE

, le 09/12/2024

Bon pour accord

Le représentant légal
du maître d'ouvrage





Aménagement de la nouvelle entrée de l'hôpital

Estimatif des dépenses

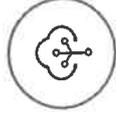
Nature des dépenses	Montant devis/marchés HT
Prestation de services	
Maitrise d'œuvre	51 822,50 €
CSPS	1 940,00 €
Constat d'huissier	2 000,00 €
Annonce	248,01 €
TOTAL Prestation de services HT	56 010,51 €
Travaux	
Curage / Déconstruction / Remblaiement et remise en état	149 100,00 €
Façade / Etanchéité	15 100,00 €
Gros Œuvre	36 500,00 €
VRD	199 609,94 €
TOTAL Travaux HT	400 309,94 €
TOTAL GENERAL HT	456 320,45 €



VILLE DE TULLE

**AMENAGEMENT DE LA NOUVELLE ENTRÉE DE L'HÔPITAL
ET DE L'AVENUE RAYMOND POINCARÉ
PERMIS D'AMENAGER - MODIFICATIF**

PA2 - NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET LE PROJET D'AMÉNAGEMENT PRÉVU
AVRIL 2025



RAPPEL DES OBJECTIFS

CRÉATION D'UNE NOUVELLE ENTRÉE POUR L'HÔPITAL ET AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE RAYMOND POINCARÉ

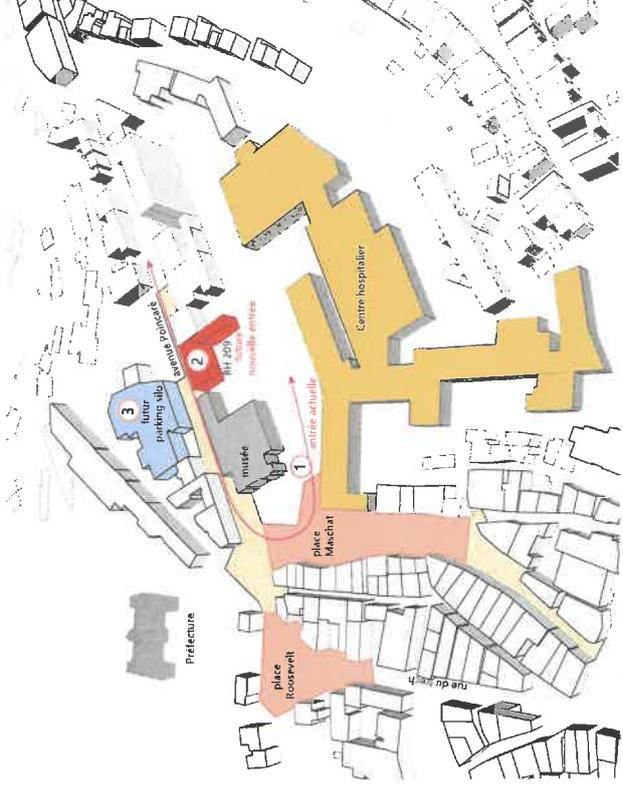
Dans le cadre du projet d'aménagement global « Coeur de ville », et plus particulièrement en cohérence avec l'opération de requalification des places Maschat et Roosevelt dont le chantier a débuté en septembre 2023, il est prévu de déplacer l'entrée principale de l'hôpital de Tulle. Celle-ci étant située actuellement sur la place Maschat, au sud du nouveau musée, elle génère d'importants flux de véhicules sur la place. La nouvelle entrée sur l'avenue Raymond Poincaré permettra de supprimer ces flux sur la place Maschat et de lui conférer un caractère plus piétonnier, conformément aux objectifs du nouvel aménagement.

La nouvelle entrée sera utilisée par les piétons comme par les véhicules (ambulances, visiteurs, personnel, livraisons...). Face à cette entrée sera créé ultérieurement un parking silo d'une capacité de 300 stationnements environ, à l'emplacement de l'ancienne CPAM.

L'avenue Raymond Poincaré sera réaménagée jusqu'au pont sur la Solane, en cohérence avec le projet urbain global et en continuité avec le chantier d'aménagement en cours des places Maschat et Roosevelt, dont le périmètre comprend le bas de l'avenue au droit de l'ancienne banque de France.



Périmètre de l'opération d'aménagement de l'avenue Raymond Poincaré et de la nouvelle entrée de l'hôpital



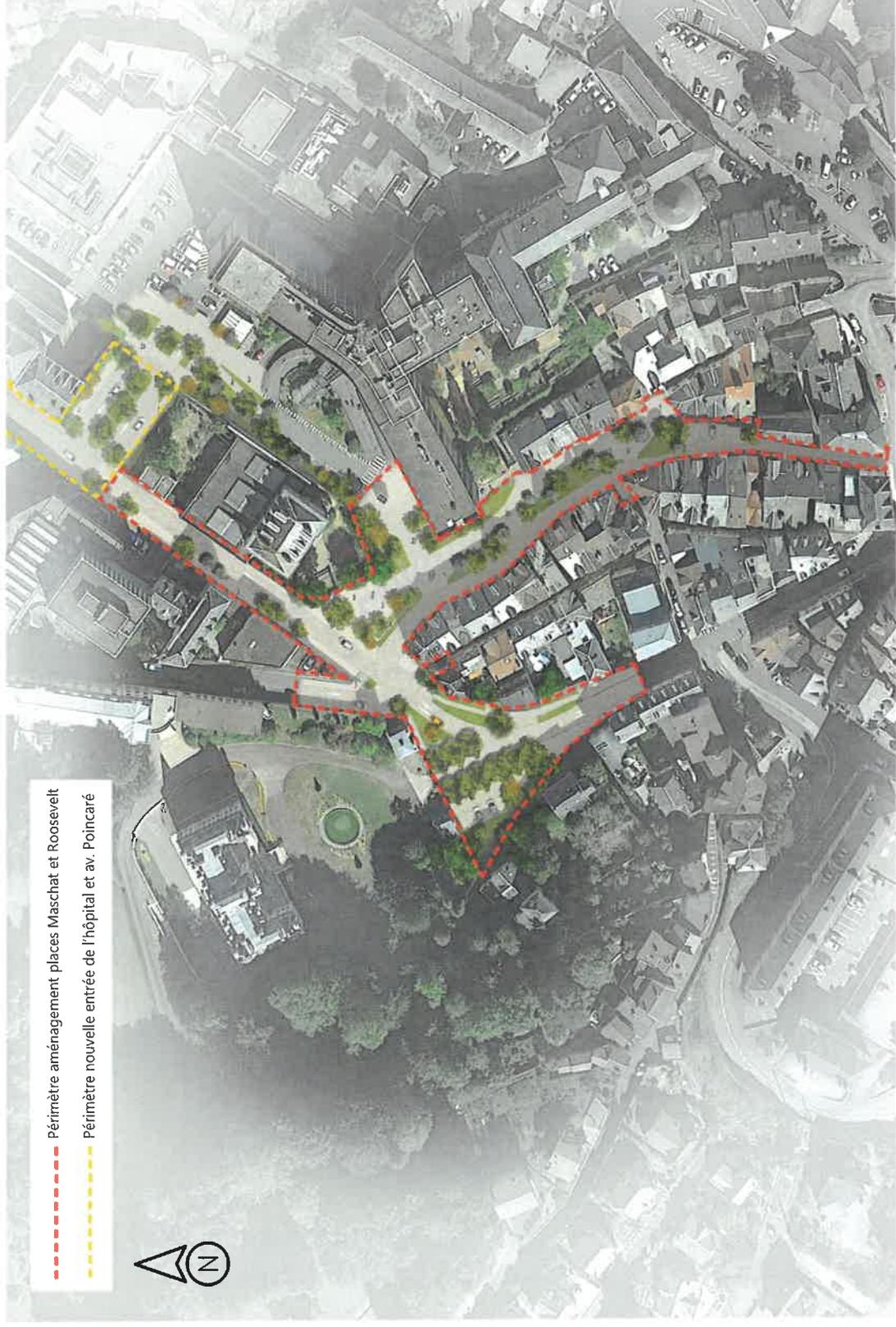
- 1 Entrée actuelle de l'hôpital (piétons et véhicules) sur la place Maschat
- 2 Création de la nouvelle entrée sur l'avenue Raymond Poincaré, nécessitant la démolition du bâti de l'ancien internat (parcelle BH 209)
- 3 Bâtiment de l'ancienne CPAM, qui sera reconverti en parking silo

■ bâti à détruire
■ bâti en réaffectation

Schéma : la modification de l'entrée de l'hôpital dans son contexte urbain

RAPPEL DES OBJECTIFS

UN PROJET DANS LA CONTINUITÉ DE L'AMÉNAGEMENT EN COURS DES PLACES MASCHAT ET ROOSEVELT



DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON DES SYNDICATS

L'OUVERTURE DU CENTRE HOSPITALIER SUR LA RUE RAYMOND POINCARÉ : UN PROJET URBAIN GLOBAL

Bâtiment riverain
le mur pignon déjà à nu dans sa
partie supérieure va être entièrement
découvert suite à la démolition

**Ancienne maison des
syndicats à démolir**
(parcelle BH 209)

Nouveau musée
Cité de l'Accordéon et des Patrimoines

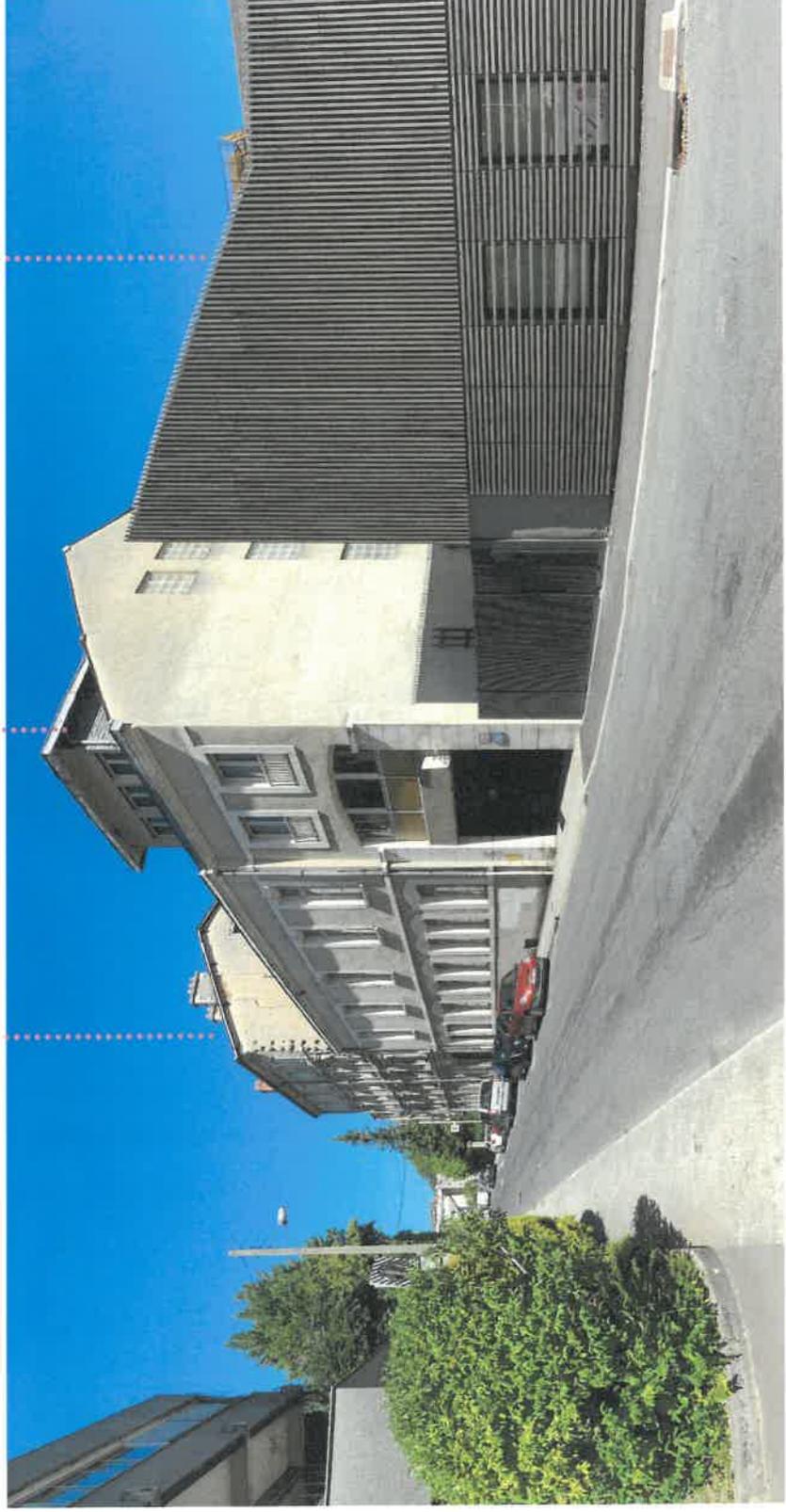


Photo : état actuel sur
avenue Raymond Poincaré
(septembre 2023)

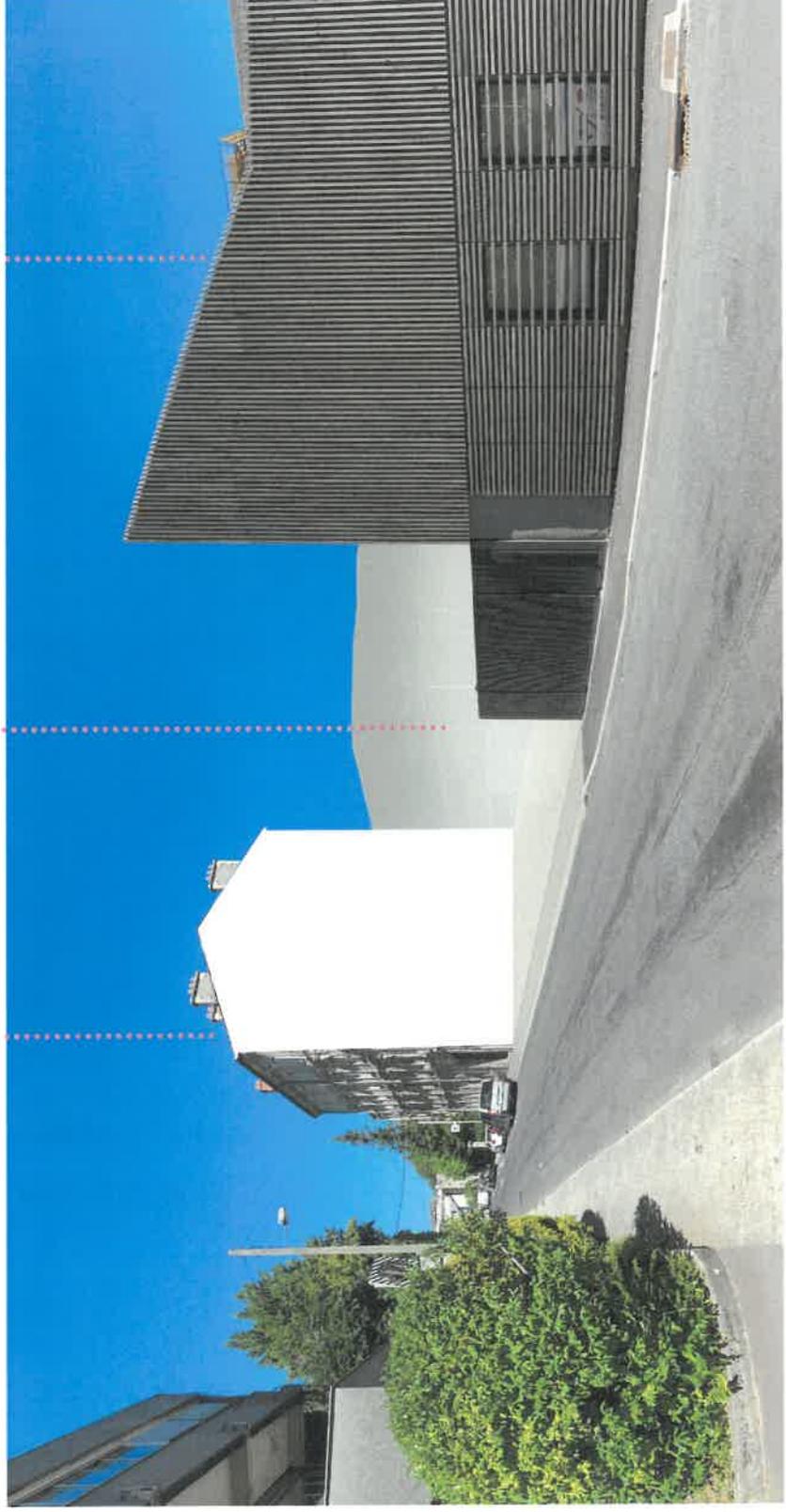
DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON DES SYNDICATS

L'OUVERTURE DU CENTRE HOSPITALIER SUR LA RUE RAYMOND POINCARÉ : UN PROJET URBAIN GLOBAL

Bâtiment riverain
le mur pignon déjà à nu dans sa
partie supérieure va être entièrement
découvert suite à la démolition

**Emplacement de
la nouvelle entrée de l'hôpital**
parcelle BH 209 après démolition

Nouveau musée
Cité de l'Accordéon et des Patrimoines



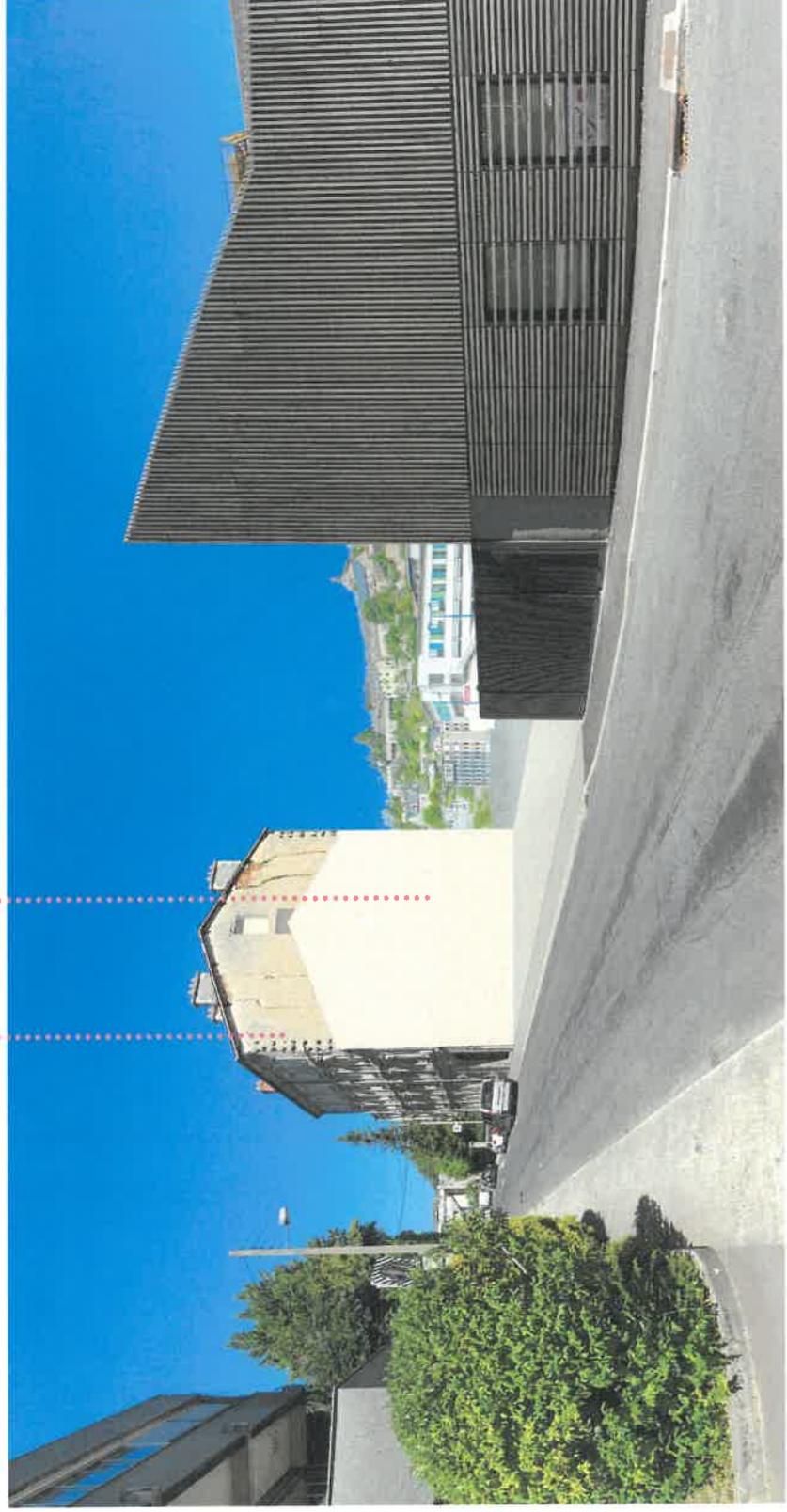
Photomontage :
état après démolition

DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON DES SYNDICATS

MISE A NU DE LA PARTIE INFÉRIEURE DU MUR PIGNON RIVERAIN

Bâtiment riverain
le mur pignon déjà à nu dans sa partie supérieure

partie inférieure du mur pignon qui sera découverte après démolition



Photos de la partie supérieure du mur pignon

Photomontage :
état après démolition

DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON DES SYNDICATS

UNE NOUVELLE ENTREE SITUÉE EN SURPLOMB DU CENTRE HOSPITALIER



Le bâtiment de l'ancienne maison des syndicats est situé en surplomb du centre hospitalier : son RDC est situé environ 3,50 mètres au-dessus du niveau du parking de l'hôpital.

La nouvelle entrée devra donc gérer la dénivellation entre avenue Raymond Poincaré et centre hospitalier.

Photo : état actuel depuis l'intérieur du centre hospitalier (septembre 2023)

DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON DES SYNDICATS

PROBLEMATIQUE DE NIVELLEMENT

Après démolition du bâtiment de l'ancienne maison des syndicats, les niveaux de la parcelle BH 209 présenteront des altimétries disparates, avec un différentiel maximum de 3,50 m entre avenue Raymond Poincaré et centre hospitalier. Sur le schéma ci-dessous qui décompose l'emprise de la future entrée en «plateaux», on voit que les pentes en périphérie de cette emprise sont très disparates et qu'il faudra créer un plan incliné central avec une pente régulière.

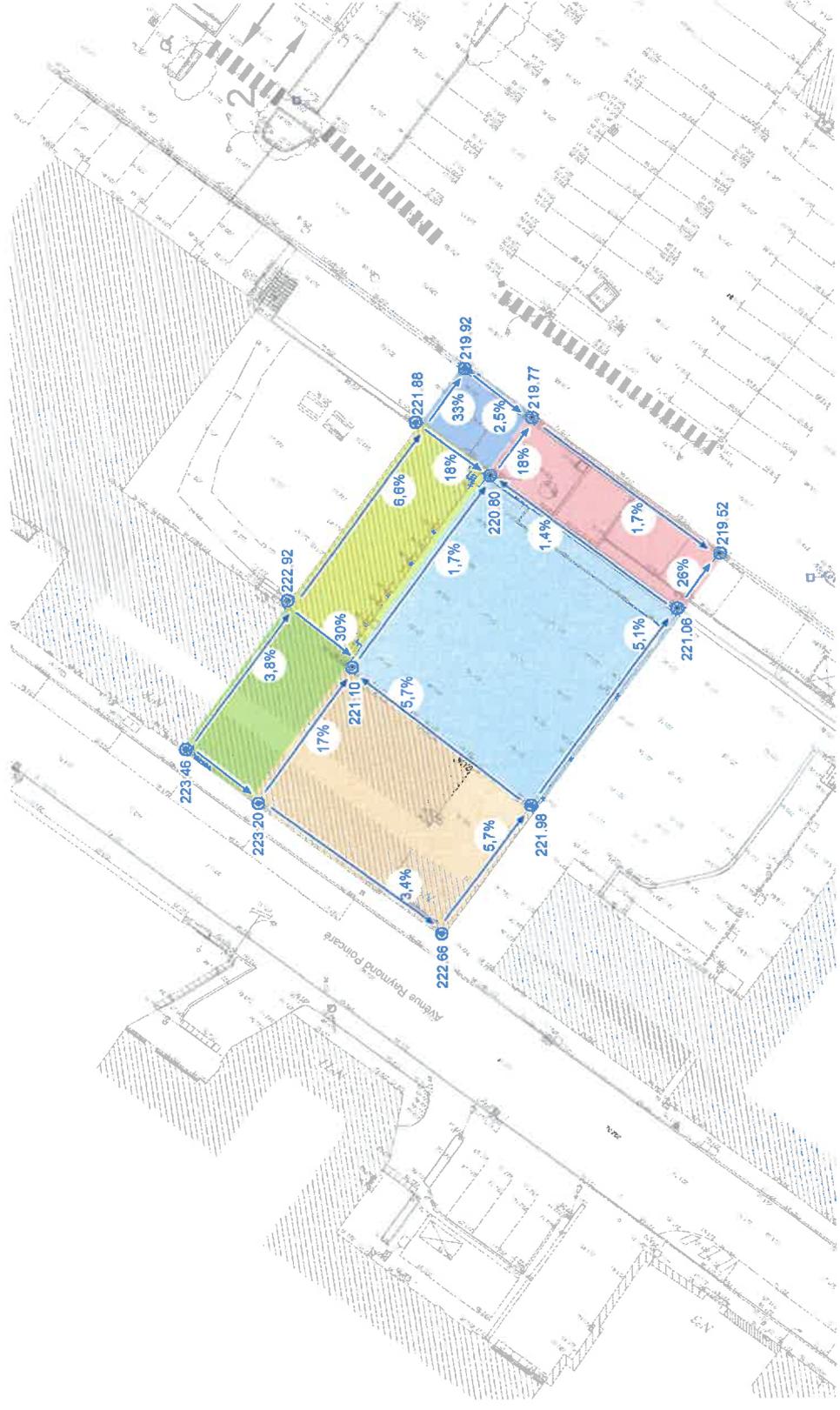


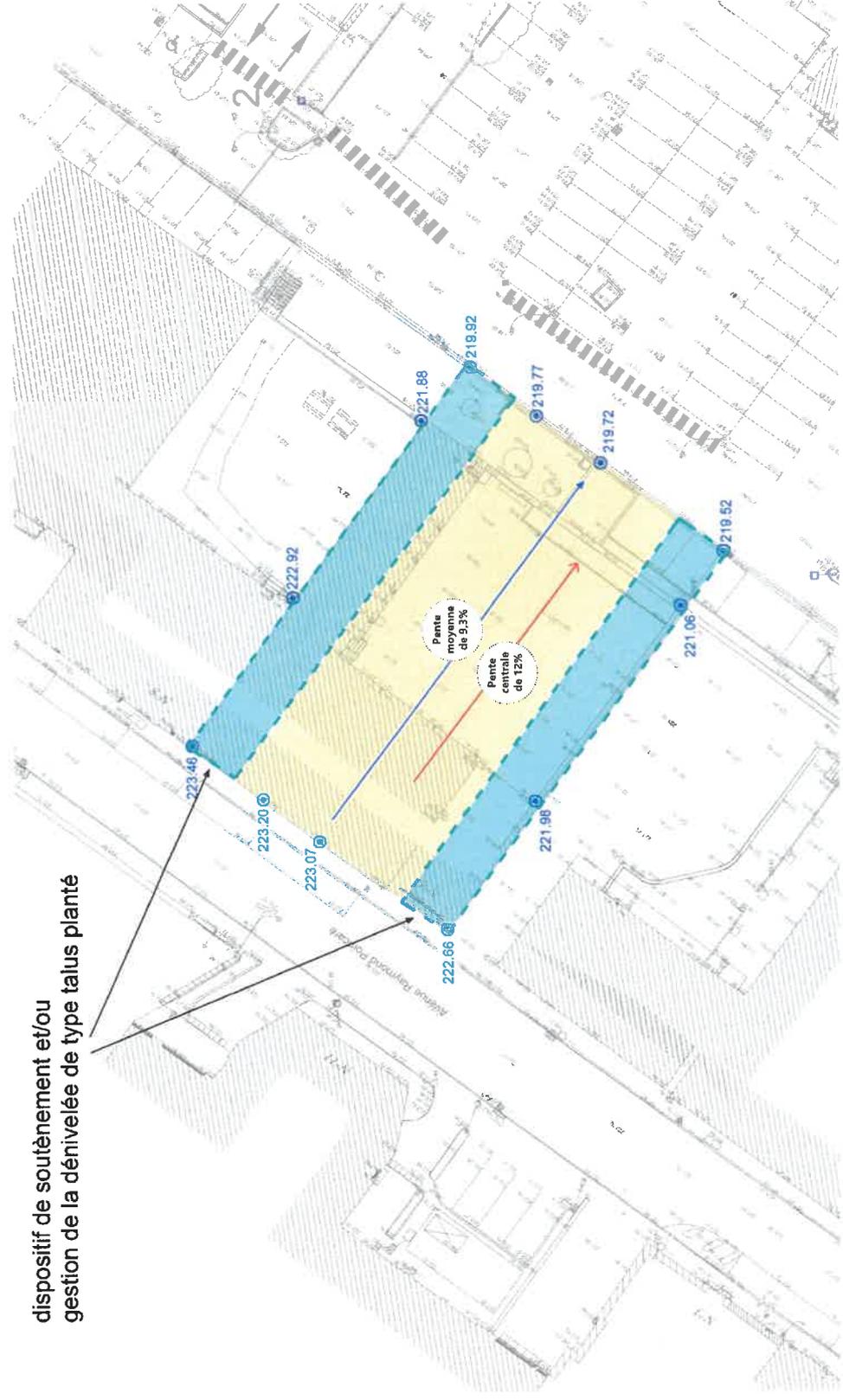
Schéma : les niveaux de la parcelle BH 209 après démolition

DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON DES SYNDICATS

PROBLEMATIQUE DE NIVELLEMENT

Les espaces latéraux, en contact avec les parcelles riveraines devront être aménagés de façon à gérer les différences d'altimétries, afin d'aménager dans l'axe central la nouvelle entrée selon une pente moyenne de 9,3%, décompensé en une pente centrale de 12% et 2 paliers intermédiaires haut et bas de 2%.

dispositif de soutènement et/ou
gestion de la dénivelée de type talus planté



COUPE SUR LA NOUVELLE ENTREE

Les espaces latéraux en contact avec les parcelles riveraines devront être aménagés de façon à gérer les différences d'altimétries, afin d'aménager dans l'axe central la nouvelle entrée selon une pente moyenne de 9,3%, décompensé en une pente centrale de 12% et 2 pailleurs intermédiaires haut et bas de 2%.



Photo de la rue Mermoz à Tulle, une référence de rue à 11% de pente.



Coupe sur la nouvelle entrée transversale à l'avenue Poincaré

PLAN MASSE DE LA NOUVELLE ENTREE

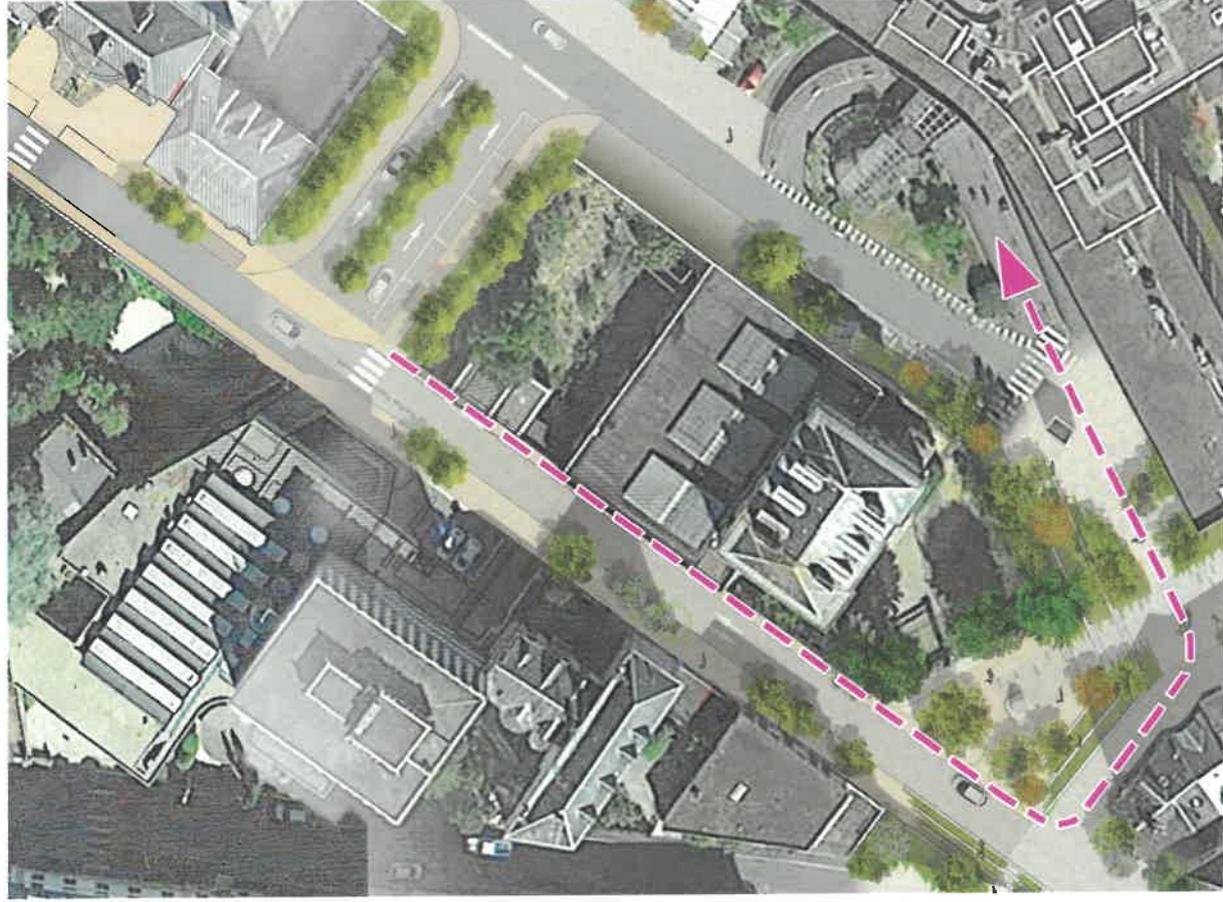
La nouvelle entrée sera dotée de bandes plantées d'arbres et d'arbustes, habillant les talus latéraux et l'axe central, de façon à agrémenter les cheminements piétons, pour créer une promenade plantée. Le débouché de la chaussée sera traité comme une entrée charretière, intégré au fil de l'avenue Poincaré de la même façon que les autres entrées charretières. Ces plantations seront développées selon un principe de biodiversité, avec différentes essences adaptées au contexte local et réparties selon trois strates :

- Arbres (arbres tiges et arbres en cépées à grand et moyen développement).
- Arbustes (arbustes indigènes aux caractéristiques ornementales saisonnières).
- Plantes vivaces et herbacées.



ACCES PMR PIETON

L'accès PMR piéton à l'hôpital est assuré par la place Maschat récemment piétonnisée, et par le trottoir de l'avenue Poincaré récemment remis aux normes le long de la Cité de l'accordéon et des patrimoines.



Accès PMR piéton

TRAITEMENT DU MUR PIGNON RIVERAIN

UN MUR SOBREMMENT REVÊTU D'UN ENDUIT CLAIR, A L'IDENTIQUE AVEC LE PIGNON OPPOSÉ



Photomontage :
état après
démolition



Photo : le mur pignon opposé



Marché subséquent n° 3 / 2022-13
(Mention réservée à l'administration)

**MARCHE SUBSEQUENT A L'ACCORD-CADRE DE
MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Maîtrise d'œuvre urbaine (Mœu)

pour les besoins des opérations

d'aménagement public

du projet « action cœur de ville » (ACV)

de la ville de Tulle

Acte d'engagement

Objet du marché subséquent

**Troisième marché subséquent : périmètre
d'intervention complémentaire d'étude pour
projet de démolition et aménagement
provisoire**

Maitre d'ouvrage

Ville de Tulle

Adresse : 10 rue Félix Vidalin BP 215 19012 TULLE CEDEX

Téléphone : 05 55 21 73 00

Télécopie : 05 55 21 73 01

Maître d'œuvre

Mandataire : Atelier Villes & Paysages – 112 Cours Vitton – 69006 LYON

Co-traitant : INGEROP Conseil et Ingénierie ZI de Ladoux 11 rue Verte BP 30200 63118
CEBEZAT

Référence de la délibération autorisant la signature de l'accord-cadre

Délibération du conseil municipal du 6 juillet 2021

Procédure de passation

Marché subséquent passé dans le cadre de l'accord-cadre conclu selon les dispositions des articles R. 2162-7 à R. 2162.12 du Code de la commande publique.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances

Monsieur le Maire Bernard COMBES

Organisme chargé des paiements

Trésorerie Principale de Tulle

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus.

Contrôle de légalité

Transmis en préfecture le : ...18/05/2022.....

Notification de l'accord-cadre

Date de notification : ...18/05/2022.....

Sommaire

1. Contractant.....	4
2. Objet de l'accord-cadre	5
2.1 Décomposition en lots et fractionnement à bons de commande	Erreur ! Signet non défini.
3. Durée de l'accord-cadre – Délais d'exécution – Reconduction	5
3.1 Durées des accords-cadres.....	Erreur ! Signet non défini.
3.2 Période de préparation.....	Erreur ! Signet non défini.
3.3 Reconduction	Erreur ! Signet non défini.
3.4 Délai d'exécution des bons de commande	5
4. Prix	5
5. Prestations similaires	Erreur ! Signet non défini.
6. Avance.....	6
7. Signature du candidat.....	6
8. Acceptation de l'offre.....	7

1. Contractant

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- Je M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- J'AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.
- Je CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre, que les sous-traitants proposés sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution de l'accord-cadre a lieu dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

<input type="checkbox"/> Le signataire : <div style="margin-left: 100px;"><input type="checkbox"/> s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;</div> <div style="margin-left: 100px;"><input type="checkbox"/> engage la société sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;</div>

<input checked="" type="checkbox"/> Le mandataire (1) : <div style="margin-left: 100px;"><input type="checkbox"/> du groupement solidaire</div> <div style="margin-left: 100px;"><input checked="" type="checkbox"/> solidaire du groupement conjoint</div> <div style="margin-left: 100px;"><input type="checkbox"/> non solidaire du groupement conjoint</div> s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe (2) à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat (3) :

Atelier VILLES&PAYSAGES

Nom Prénom qualité du signataire

Laurent BEYRON, Directeur Général

Adresse de l'établissement :

112 Cours Vitton 69006 LYON

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

.....

Montant des variantes imposées

Détail de la variante imposée	Montant HT (€)	Montant TVA (€)	Montant TTC (€)
Variante imposée n° 1 : Chiffrage démolition parcelle BH 208	40 450.00	8 090.00	48 540.00

5. Avance

Une avance est prévue dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Titulaire unique ou mandataire : Refuse de percevoir l'avance
 Accepte de percevoir l'avance

L'attention des candidats est attirée sur le fait que si aucun choix n'est fait, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise accepte de percevoir l'avance.

La perception de l'avance par les cotraitants et sous-traitants est indiquée dans les annexes.

L'avance sera versée et résorbée dans les conditions fixées par l'article Avance du CCAP qui détermine également les garanties à mettre en place par la ou les entreprises.

6. Signature du candidat

Il est rappelé au candidat que la signature de l'Acte d'Engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Fait en un seul original

A : LYON

Le 14/04/2022

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

lu et approuvé

Official stamp of the City of Lyon (VILLE DE LYON) with a handwritten signature over it. The stamp includes the text 'VILLE DE LYON' and 'Maire'.

Signature(s) du titulaire, ou, en cas de groupement d'entreprises, du mandataire habilité ou de chaque membre du groupement :

Adresse électronique : contact@villesetpaysages.fr
Téléphone : 04 26 83 61 00
Télécopie :
SIRET : 419 315 221 00145
APE : 7112B
Numéro de TVA intracommunautaire : FR11 419315221

Références bancaires : (merci de joindre un RIB)
IBAN : FR76 1009 6185 0500 0853 7980 164
BIC : CMCIFRPP

2. Objet de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour objet l'intégration de la parcelle BH 209 au projet d'aménagement global du quartier de l'Hôpital, et l'étude du projet de démolition et aménagement provisoire y afférent.

3. Durée de l'accord-cadre – Délais d'exécution

3.1 Durée du marché subséquent

La durée du marché subséquent est équivalente à celle de l'accord cadre qui est de 72 mois à compter de sa notification.

Le marché subséquent ne sera pas reconductible.

3.2 Délai d'exécution

Le délai d'exécution commencera à courir dès la notification.

4. Prix

L'offre est établie sur la base des conditions économiques prévues à l'article Prix du CCAP.

L'offre est constituée par la décomposition de l'offre financière ci-annexée.

Le montant du marché subséquent tel qu'il résulte de la décomposition ci-annexée est de :

Montant HT (en chiffres) (€) : **11 850.00 €**

Montant HT (en lettres) (€) : ...Onze mille huit cent cinquante euros

TVA au taux de 20.00% Montant : **2 370 €**

Montant TTC (en chiffres) (€) : **14 220.00 €**

En cas de groupement, la répartition détaillée des prestations à exécuter par chacun des membres du groupement et le montant du marché revenant à chacun sont décomposés dans l'annexe ci-jointe.

7. Acceptation de l'offre

Le présent marché subséquent se trouve ainsi conclu aux conditions ci-avant.
Les sous-traitants proposés dans les actes de sous-traitance annexés au présent acte d'engagement sont acceptés comme ayant droit au paiement direct et les conditions de paiement indiquées sont agréées.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement pour l'offre
de base à 11850 € et la variante exigée à pour 40450 € HT.
A Tullin soit à total HT de 52300 € HT.
Le 17 mai 2022

Le pouvoir adjudicateur



Monsieur Le Maire

Date d'effet du marché subséquent

Reçu notification de l'accord-cadre le :

- Le prestataire
- Le mandataire du groupement

Reçu l'avis de réception postal de la notification de l'accord-cadre signé le :

- Par le prestataire.
- Par le mandataire du groupement destinataire.

Pour le représentant du pouvoir adjudicateur,

Ale (Date d'apposition de la signature ci-après)

.....

Annexe à l'acte d'engagement

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

• Identification de l'acheteur

Désignation de l'acheteur :

SIRET : 21192720700012

Nom : Ville de Tulle

Adresse : 10 rue Félix Vidalin BP 215 19012 TULLE Cedex 1

Désignation de la personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-60 et R. 2391-28 du Code de la commande publique : Monsieur le Maire Bernard COMBES

Désignation du comptable public assignataire : Trésorerie Principale de Tulle

• Identification du créancier au titre du marché public

Désignation du créancier :

SIRET :

Raison sociale :

Adresse :

Coordonnées bancaires du créancier :

IBAN :

Renseignements complémentaires sur le créancier :

Titulaire du marché	<input type="checkbox"/>
Sous-traitant de premier rang	<input type="checkbox"/>
Membre d'un groupement solidaire	<input type="checkbox"/>
Membre d'un groupement conjoint	<input type="checkbox"/>
Mandataire solidaire	<input type="checkbox"/>
Mandataire conjoint	<input type="checkbox"/>
Agissant pour son propre compte	<input type="checkbox"/>
Habilité à céder ou nantir la créance du groupement	<input type="checkbox"/>
Dans ce dernier cas, indiquer la référence de l'habilitation :

• Identification de la créance cessible

Désignation du marché et de son montant :

Référence du marché obtenue au plus tard lors de la notification :

Date :

Montant (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant :

Désignation de la tranche :

Montant de la tranche (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant :

Désignation du lot :

Montant du lot (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant :

Désignation du bon de commande :

Montant du bon de commande (HT, montant TVA et TTC) :

Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de variation de prix applicables à la créance :

.....

Le cas échéant, éléments relatifs aux clauses de pénalités susceptibles d'être appliquées à la créance :

.....

Le cas échéant, autres renseignements :

• Renseignements complémentaires affectant le marché et/ou la créance

L'acheteur renvoie les parties aux documents du marché

Si la case précédente n'a pas été cochée, remplir les champs suivants :

Le cas échéant :	
Le marché prévoit le versement d'une avance au créancier au titre du marché :	<input type="checkbox"/>
En cas d'avance, son pourcentage %
Le marché prévoit une retenue de garantie :	<input type="checkbox"/>
En cas de retenue de garantie, son pourcentage %
Le marché prévoit un délai d'exécution des prestations :	<input type="checkbox"/>
Si un délai d'exécution est prévu, le délai mentionné est de :
Le marché prévoit des dates prévisionnelles de début d'exécution et d'achèvement sont :	<input type="checkbox"/>
Si elles sont prévues, les dates prévisionnelles de début d'exécution et d'achèvement sont :
Le marché prévoit un délai maximum de paiement :	<input type="checkbox"/>
Si un délai maximum de paiement est prévu, il est de :
S'il est prévu, référence du taux des intérêts moratoires mentionné
Le marché prévoit un montant :	<input type="checkbox"/>
Montant prévu pour l'ensemble du marché : € TTC
Montant prévu pour la tranche concernée : € TTC
Montant prévu pour le lot concerné : € TTC
Pour les accords-cadres à bons de commande, indiquer :	
Montant minimum : € TTC
Montant maximum : € TTC
Montant estimé : € TTC

Le titulaire souhaite ne pas confier l'exécution d'une partie des prestations à des sous-traitants ayant droit au paiement direct :	<input type="checkbox"/>
Cette partie non sous-traitée est au maximum de : € TTC

● **Informations supplémentaires en cas de groupement**

Désignation des membres du groupement :

SIRET pour chaque membre du groupement :

Désignation du mandataire :

● **Modification(s) ultérieure(s) de la créance**

(À renseigner autant de fois que nécessaire)

1ère modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
2ème modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
3ème modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
4ème modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature
Nième modification	La créance cessible est ramenée/portée à : €	Date/Signature

En cas de cession ou de nantissement, le cessionnaire ou le titulaire du nantissement transmet l'original du présent certificat au comptable public assignataire, conformément aux articles R. 2191-54, R. 2191-55 et R. 2391-28 du Code de la commande publique.

● **Signature de l'acheteur**

A	Le
	Signature de l'acheteur ou de son représentant

Annexe à l'acte d'engagement

DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

Pouvoir adjudicateur : Ville de Tulle

- Désignation de l'acheteur :

.....
.....

- Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements ou cessions de créances :

.....
.....

Objet de l'accord-cadre :

Troisième marché subséquent : périmètre d'intervention complémentaire d'étude pour projet de démolition et aménagement provisoire

Objet de la déclaration du sous-traitant

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

- Un document annexé à l'offre du soumissionnaire.
- Un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (sous-traitant présenté après attribution de l'accord-cadre).
- Un acte spécial modificatif : il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

Identification du soumissionnaire ou du titulaire

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postales et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET :

.....
.....
.....

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

.....
.....
.....

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

.....
.....
.....

Identification du sous-traitant :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET :

.....
.....
.....

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

.....
.....
.....

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : (Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne) :

.....
.....
.....

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du Code de la commande publique)?

- OUI
- NON

Nature des prestations sous-traitées :

Nature des prestations sous-traitées :

Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

Le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Prix des prestations sous-traitées :

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée infra, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :
- Montant HT (€) :
- Montant TTC (€) :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du Code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire)
- Montant hors TVA (€) :

Modalités de variation des prix :
.....

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir **droit au paiement direct** (article R. 2193-10 ou article R. 2393-33 du Code de la commande publique) :

OUI NON

Condition de paiement :

Références bancaires :
(Joindre un IBAN.)

IBAN :
BIC :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance : OUI NON

Capacités du sous-traitant :

Nota : ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2.)

Récapitulatif des informations et renseignements ou des pièces demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

Pièces identiques à celles demandées au titulaire

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :
.....

- Renseignements nécessaires pour y accéder :
.....

Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure :

Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique (**).

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner, cocher la case suivante :

() Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du Code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.
(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.*

Documents de preuve disponibles en ligne :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :
.....

- Renseignements nécessaires pour y accéder :
.....

Cession ou nantissement des créances résultant du marché public.

1ère hypothèse La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du Code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

Une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2ème hypothèse La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

Le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du Code de la commande publique, qui est joint au présent document ;

OU

L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant.

A, le A le

Le sous-traitant :

.....

Le soumissionnaire ou le titulaire :

.....

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer l'accord-cadre, accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

A, le

Le représentant de l'acheteur :

Notification de l'acte spécial au titulaire

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A, le

Annexe à l'acte d'engagement

DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

Remplir un exemplaire par co-traitant :

Nom commercial et dénomination sociale du candidat :

INGEROP Conseil & Ingénierie

Adresse de l'établissement :

Agence de Clermont-Ferrand Z.I de Ladoux - 11 rue Verte - BP 30200 - 63118 Cébazat

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

18 rue des deux gares - CS 70081 - 92563 Rueil-Malmaison Cedex

Adresse électronique : ingerop.clermont@ingerop.com

Téléphone : 04 73 16 34 34

Télécopie :

SIRET : 489 626 135 00045

APE : 7112B

Numéro de TVA intracommunautaire :

Accepte de recevoir l'avance :

Oui

Non

Références bancaires :

IBAN : FR13 3000 2005 5900 0043 11 56 E56

BIC : CRLYFRPPXXX

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T. (€)	Taux T.V.A.	Montant T.T.C. (€)
Dénomination sociale : Atelier VILLES&PAYSAGES	ESQ	7 500.00	20%	9 000.00
	ACTU	2 500.00	20%	3 000.00
Dénomination sociale : INGEROP	ESQ	1 850.00	20%	2 220.00
	ACTU	0.00	20%	0.00
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
Dénomination sociale :				
	Totaux	11 850.00	20%	14 220.00

Annexe à l'acte d'engagement

MISE AU POINT pour le lot n°

Pouvoir adjudicateur :

Ville de Tulle
Adresse : 10 rue Félix Vidalin BP 215 19012 TULLE CEDEX
Téléphone : 05 55 21 73 00
Télécopie : 05 55 21 73 01

Marché subséquent :

Troisième marché subséquent : périmètre d'intervention complémentaire d'étude pour projet de démolition et aménagement provisoire

Identification du soumissionnaire retenu :

Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel ou de chaque membre du groupement d'entreprises candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de candidature groupée, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Modifications apportées :

À l'occasion de la mise au point de l'accord-cadre, les modifications ci-dessous sont apportées aux stipulations contenues dans les pièces constitutives de l'accord-cadre.

Nature du document concerné et numéro de l'article modifié	Nature de la modification apportée

Signature de la mise au point.

Signature du candidat retenu :

Nom, prénom et qualité du signataire

Lieu et date de signature

Signature

.....
.....
.....
.....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

Nom, prénom et qualité du signataire

Lieu et date de signature

Signature

.....
.....
.....
.....



MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

VILLE de TULLE

10 rue Félix Vidalin - BP 215
19012 TULLE cedex 1
Tél. : 05 55 21 73 00

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

ATELIER VILLE ET PAYSAGE

112 Cours Vitton
69006 LYON

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

MOEU POUR LES BESOINS DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT PUBLIC DU PROJET « ACTION CŒUR DE VILLE »

3EME MS : PERIMETRE D'INTERVENTION COMPLEMENTAIRE D'ETUDE POUR LE PROJET DE DEMOLITION ET AMENAGEMENT PROVISOIRE

- Date de la notification du marché : 18/05/2022

- Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant minimum HT : 52 300.00 €
- Montant maximum HT : 62 760.00 €

D - Objet de l'avenant.

Suite à la démolition du bâtiment, la variante imposée « chiffrage démolition parcelle BH208 » est retirée du marché.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

■ Incidence sur les délais de l'avenant :

L'avenant a une incidence sur les délais du marché public ou de l'accord-cadre :

NON OUI

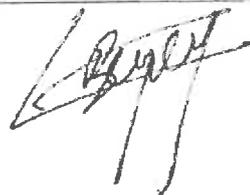
Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 40 450.00 €
- Montant TTC : 48 540.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : - 77 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 11 850.00 €
- Montant TTC : 14 220.00 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BEYRON Laurent	LYON le 06/06/2023	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Tulle, le 27/06/2023

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur
ou de l'entité adjudicatrice)



Le Maire-Adjoint délégué
Jérémy NOVAIS

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

EXE10 –
Avenant 1

MARCHE N°2022-13 – MOEU POUR LES BESOINS DES
OPERATIONS D'AMENAGEMENT PUBLIC DU PROJET
« ACTION CŒUR DE VILLE »
3EME MS : PERIMETRE D'INTERVENTION COMPLEMENTAIRE
D'ETUDE POUR LE PROJET DE DEMOLITION ET AMENAGEMENT
PROVISOIRE

Page : 5 / 5



MARCHE SUBSEQUENT A L'ACCORD-CADRE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Maîtrise d'œuvre urbaine (Mœu)

pour les besoins des opérations

d'aménagement public

du projet « action cœur de ville » (ACV)

de la ville de Tulle

Acte d'engagement

Objet du marché subséquent

**Marché subséquent n°10 :
Missions de maîtrise d'œuvre pour travaux de
démolition et aménagement provisoire**

Maitre d'ouvrage

Ville de Tulle

Adresse : 10 rue Félix Vidalin BP 215 19012 TULLE CEDEX

Téléphone : 05 55 21 73 00

Télécopie : 05 55 21 73 01

Maître d'œuvre

Mandataire : Atelier Villes & Paysages – 112 Cours Vitton – 69006 LYON
Co-traitant : INGEROP Conseil et Ingénierie ZI de Ladoux 11 rue Verte BP 30200 63118
CEBEZAT

Référence de la délibération autorisant la signature de l'accord-cadre

Délibération du conseil municipal du 6 juillet 2021

Procédure de passation

Marché subséquent passé dans le cadre de l'accord-cadre conclu selon les dispositions des articles R. 2162-7 à R. 2162.12 du Code de la commande publique.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances

Monsieur le Maire Bernard COMBES

Organisme chargé des paiements

Trésorerie Principale de Tulle

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus.

Contrôle de légalité

Transmis en préfecture le :

Notification de l'accord-cadre

Date de notification :

Sommaire

1. Contractant.....	4
2. Objet de l'accord-cadre	5
3. Durée de l'accord-cadre – Délais d'exécution	5
3.1 Durée du marché subséquent.....	5
3.2 Délai d'exécution	5
4. Prix	5
5. Avance.....	6
6. Signature du candidat.....	6
7. Acceptation de l'offre.....	7

1. Contractant

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- Je M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- J'AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.
- Je CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre, que les sous-traitants proposés sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution de l'accord-cadre a lieu dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

<input type="checkbox"/> Le signataire : <input type="checkbox"/> s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après; <input type="checkbox"/> engage la société sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

<input checked="" type="checkbox"/> Le mandataire (1) : <input type="checkbox"/> du groupement solidaire <input checked="" type="checkbox"/> solidaire du groupement conjoint <input type="checkbox"/> non solidaire du groupement conjoint s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe (2) à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Atelier VILLES&PAYSAGES

Nom Prénom qualité du signataire

Laurent BEYRON, Directeur Général

Adresse de l'établissement :

112 Cours Vitton 69006 LYON

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

Adresse électronique : contact@villesetpaysages.fr
Téléphone : 04 26 83 61 00
Télécopie :
SIRET : 419 315 221 00145
APE : 7112B
Numéro de TVA intracommunautaire : FR11 419315221

Références bancaires : (merci de joindre un RIB)
IBAN : FR76 1009 6185 0500 0853 7980 164
BIC : CMCIFRPP

2. Objet de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour objet d'assurer la maîtrise d'œuvre pour la démolition du bâtiment cadastré BH 209, la reprise du pignon de la parcelle BH 208 et l'aménagement provisoire de cet espace en tant que nouvel accès à l'hôpital).

3. Durée de l'accord-cadre – Délais d'exécution

3.1 Durée du marché subséquent

La durée du marché subséquent est de 12 mois.

Le marché subséquent ne sera pas reconductible.

3.2 Délai d'exécution

Le délai d'exécution commencera à courir dès la notification.

4. Prix

L'offre est établie sur la base des conditions économiques prévues à l'article Prix du CCAP.

L'offre est constituée par la décomposition de l'offre financière ci-annexée.

Le montant du marché subséquent tel qu'il résulte de la décomposition ci-annexée est de :

Montant HT (en chiffres) (€) : **42 472.50 € HT**

Montant HT (en lettres) (€) : quarante deux mille quatre cent soixante douze euros et cinquante cents

TVA au taux de 20.00% Montant : 8494.50 €

Montant TTC (en chiffres) (€) : **50 967.00 € TTC**

En cas de groupement, la répartition détaillée des prestations à exécuter par chacun des membres du groupement et le montant du marché revenant à chacun sont décomposés dans l'annexe ci-jointe.

5. Avance

Une avance est prévue dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Titulaire unique ou mandataire : Refuse de percevoir l'avance
 Accepte de percevoir l'avance

L'attention des candidats est attirée sur le fait que si aucun choix n'est fait, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise accepte de percevoir l'avance.
La perception de l'avance par les cotraitants et sous-traitants est indiquée dans les annexes.

L'avance sera versée et résorbée dans les conditions fixées par l'article Avance du CCAP qui détermine également les garanties à mettre en place par la ou les entreprises.

6. Signature du candidat

Il est rappelé au candidat que la signature de l'Acte d'Engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Fait en un seul original

A : LYON

Le 28 juin 2024

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du titulaire, ou, en cas de groupement d'entreprises, du mandataire habilité ou de chaque membre du groupement :

Lu et approuvé



7. Acceptation de l'offre

Le présent marché subséquent se trouve ainsi conclu aux conditions ci-avant.

Les sous-traitants proposés dans les actes de sous-traitance annexés au présent acte d'engagement sont acceptés comme ayant droit au paiement direct et les conditions de paiement indiquées sont agréées.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement, pour un montant de quarante deux mille quatre cent soixante douze euros et cinquante centimes HT, soit cinquante mille neuf cent soixante sept euros TTC.

A Tulle.....

Le 23/07/2024.....

Le pouvoir adjudicateur,
Le Maire,

Bernard Combes



Date d'effet du marché subséquent

Reçu notification de l'accord-cadre le :

- Le prestataire
- Le mandataire du groupement

Reçu l'avis de réception postal de la notification de l'accord-cadre signé le :

- Par le prestataire.
- Par le mandataire du groupement destinataire.

Pour le représentant du pouvoir adjudicateur,

Ale (Date d'apposition de la signature ci-après)

.....

Annexe à l'acte d'engagement

DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

Pouvoir adjudicateur : Ville de Tulle

- Désignation de l'acheteur :

.....
.....

- Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements ou
cessions de créances :

.....
.....

Objet de l'accord-cadre :

Marché subséquent n°10 :

Missions de maîtrise d'œuvre pour travaux de démolition et aménagement provisoire.

Un document annexé à l'offre du soumissionnaire.

Un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement (sous-traitant présenté après attribution de l'accord-cadre).

Un acte spécial modificatif : il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

Identification du soumissionnaire ou du titulaire

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postales et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET :

.....
.....

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

.....
.....
.....

En cas de groupement momentané d'entreprises, identification et coordonnées du mandataire du groupement :

.....
.....
.....

Identification du sous-traitant :

Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET :

.....
.....
.....

Forme juridique du soumissionnaire individuel, du titulaire ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

.....
.....
.....

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : (Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne) :

.....
.....
.....

Le sous-traitant est-il une micro, une petite ou une moyenne entreprise au sens de la recommandation de la Commission du 6 mai 2003 concernant la définition des micro, petites et moyennes entreprises ou un artisan au sens de l'article 19 de la loi du 5 juillet 1996 n° 96-603 modifiée relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat (Art. R. 2151-13 et R. 2351-12 du Code de la commande publique)?

OUI NON

Nature des prestations sous-traitées :

Nature des prestations sous-traitées :

.....

Sous-traitance de traitement de données à caractère personnel (à compléter le cas échéant) :

.....

Le sous-traitant est autorisé à traiter les données à caractère personnel nécessaires pour fournir le ou les service(s) suivant(s) :

La durée du traitement est :

La nature des opérations réalisées sur les données est :

La ou les finalité(s) du traitement sont :

Les données à caractère personnel traitées sont :

Les catégories de personnes concernées sont :

Le soumissionnaire/titulaire déclare que :

Le sous-traitant présente des garanties suffisantes pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles propres à assurer la protection des données personnelles ;

Le contrat de sous-traitance intègre les clauses obligatoires prévues par l'article 28 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).

Prix des prestations sous-traitées :

Montant des prestations sous-traitées :

Dans le cas où le sous-traitant a droit au paiement direct, le montant des prestations sous-traitées indiqué ci-dessous, revalorisé le cas échéant par application de la formule de variation des prix indiquée infra, constitue le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant.

a) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA :

- Montant HT (€) :

- Montant TTC (€) :

b) Montant du contrat de sous-traitance dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du Code général des impôts :

- Taux de la TVA : auto-liquidation (la TVA est due par le titulaire)

- Montant hors TVA (€) :

Modalités de variation des prix :

.....

Le titulaire déclare que son sous-traitant remplit les conditions pour avoir **droit au paiement direct** (article R. 2193-10 ou article R. 2393-33 du Code de la commande publique) :

OUI NON

Condition de paiement :

Références bancaires :

(Joindre un IBAN.)

IBAN :

BIC :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance : OUI NON

Capacités du sous-traitant :

Nota : ces renseignements ne sont nécessaires que lorsque l'acheteur les exige et qu'ils n'ont pas été déjà transmis dans le cadre du DC2 -voir rubrique H du DC2.)

Récapitulatif des informations et renseignements ou des pièces demandés par l'acheteur dans les documents de la consultation qui doivent être fournis, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de son aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée, ses capacités économiques et financières ou ses capacités professionnelles et techniques :

Pièces identiques à celles demandées au titulaire

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

.....

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

.....

Attestations sur l'honneur du sous-traitant au regard des exclusions de la procédure :

Le sous-traitant déclare sur l'honneur (*) ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la commande publique (**).

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner, cocher la case suivante :

() Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5, aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 ou aux articles L. 2341-1 à L. 2341-3 du Code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.*

*(**) Dans l'hypothèse où le sous-traitant est admis à la procédure de redressement judiciaire, son attention est attirée sur le fait qu'il devra prouver qu'il a été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public.*

Documents de preuve disponibles en ligne :

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

.....

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

.....

Cession ou nantissement des créances résultant du marché public.

1ère hypothèse La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial**.

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du Code de la commande publique.

En conséquence, le titulaire produit avec le DC4 :

L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

Une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

2ème hypothèse La présente déclaration de sous-traitance constitue un **acte spécial modificatif** :

Le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité, prévus à l'article R. 2193-22 ou à l'article R. 2393-40 du Code de la commande publique, qui est joint au présent document ;

OU

L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant.

A, le A le

Le sous-traitant :

.....

Le soumissionnaire ou le titulaire :

.....

Le représentant de l'acheteur, compétent pour signer l'accord-cadre, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A, le

Le représentant de l'acheteur :

Notification de l'acte spécial au titulaire

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A, le

Annexe à l'acte d'engagement

DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

Remplir un exemplaire par co-traitant :

Nom commercial et dénomination sociale du candidat :

INGEROP Conseil & Ingénierie

Adresse de l'établissement :

Agence de Clermont-Ferrand Z.I de Ladoux - 11 rue Verte - BP 30200 - 63118 Cébazat

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

18 rue des deux gares - CS 70081 - 92563 Rueil-Malmaison Cedex

Adresse électronique : ingerop.clermont@ingerop.com

Téléphone : 04 73 16 34 34

Télécopie :

SIRET : 489 626 135 00045

APE : 7112B

Numéro de TVA intracommunautaire :

Accepte de recevoir l'avance :

Oui

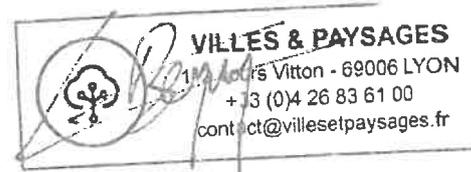
Non

Références bancaires :

IBAN : FR13 3000 2005 5900 0043 11 56 E56

BIC : CRLYFRPPXXX

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T. (€)	Taux T.V.A.	Montant T.T.C. (€)
Dénomination sociale : atelier VILLES&PAYSAGES	PRO ACT VISA DET AOR	1 312.50 0.00 0.00 1 102.50 210.00	20% 20% 20% 20% 20%	1 575.00 0.00 0.00 1 323.00 252.00
Dénomination sociale : INGEROP	PRO ACT VISA DET AOR	17 640.00 4 410.00 2 625.00 13 597.50 1 575.00	20% 20% 20% 20% 20%	21 168.00 5 292.00 3 150.00 16 317.00 1 890.00
	Totaux	42 472.50	20%	50 967.00



Annexe à l'acte d'engagement

MISE AU POINT pour le lot n°

Pouvoir adjudicateur :

Ville de Tulle
Adresse : 10 rue Félix Vidalin BP 215 19012 TULLE CEDEX Cedex 1
Téléphone : 05 55 21 73 00
Télécopie : 05 55 21 73 01

Marché subséquent :

Marché subséquent n°10 :
Missions de maîtrise d'œuvre pour travaux de démolition et aménagement provisoire

Identification du soumissionnaire retenu :

Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel ou de chaque membre du groupement d'entreprises candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de candidature groupée, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Modifications apportées :

À l'occasion de la mise au point de l'accord-cadre, les modifications ci-dessous sont apportées aux stipulations contenues dans les pièces constitutives de l'accord-cadre.

Nature du document concerné et numéro de l'article modifié	Nature de la modification apportée

Signature de la mise au point.

Signature du candidat retenu :

Nom, prénom et qualité du signataire

Lieu et date de signature

Signature

.....
.....
.....
.....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

Nom, prénom et qualité du signataire

Lieu et date de signature

Signature

.....
.....
.....
.....



Pouvoir adjudicateur : Ville de TULLE
Opération : Action Cœur de Ville

ACCORD-CADRE MONOATTRIBUTAIRE A MARCHES SUBSEQUENTS

MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE (MŒU) POUR LES BESOINS DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT PUBLIC DU PROJET « ACTION CŒUR DE VILLE » (ACV) DE LA VILLE DE TULLE

**Dixième marché subséquent : missions de maîtrise d'œuvre pour travaux de démolition et
aménagement provisoire**

DECOMPOSITION DE L'OFFRE FINANCIERE

ARTICLE 1 - MISSIONS DE MAITRISE D'OEUVRE POUR TRAVAUX DE DEMOLITION ET AMENAGEMENT PROVISOIRE

Programme concerné et part affectée aux travaux, enveloppe financière prévisionnelle de l'opération correspondante (mois de l'estimation : juin 2024) : 280 000 € HT

Pour chaque mission, le candidat propose un prix ()
(*) Seuls les prix seront contractuels.*

Missions et éléments de mission	Taux global et forfaitaire de rémunération	Décomposition du prix global et forfaitaire de rémunération	
		Non cumulé	Cumulé
PRO		18 952.50 Euros HT	44.62 %
ACT		4 410.00 Euros HT	10.38 %
VISA	15.17%	2 625.00 Euros HT	6.18 %
DET		14 700.00 Euros HT	34.61 %
AOR		1 785.00 Euros HT	4.21 %
			100 %
			100 %

Application du taux global et forfaitaire de rémunération à la part du programme affectée aux travaux de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération
TOTAL
42 472.50€ HT

ARTICLE 2 - DATE ET SIGNATURE DE LA DECOMPOSITION DE L'OFFRE FINANCIERE POUR LE DIXIEME MARCHE SUBSEQUENT

Le candidat procède à la signature du marché subséquent au stade du dépôt de son offre ou après attribution, selon les modalités prévues au règlement de consultation.

Fait en un (1) original, à LYON le 28/06/2024

Lu et approuvé

Mention(s) manuscrite(s) : « Lu et approuvé »

Signature du titulaire OU, en cas de co-traitance :

- Soit de chaque membre du groupement,
- Soit du seul mandataire, dûment habilité par un pouvoir (ci-joint) de ses cotraitants.

VILLES & PAYSAGES
112 cours Vitton - 69006 LYON
+33 (0)4 26 83 61 00
contact@villesetpaysages.fr





MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

VILLE DE TULLE
10 rue Félix Vidalin
19012 TULLE Cedex 1

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Atelier Villes et Paysages
112 Cours Vitton
69006 LYON

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

**MAITRISE D'OEUVRE POUR LES BESOINS DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT PUBLIC DU
PROJET « ACTION CŒUR DE VILLE »**

**3EME MARCHE SUBSEQUENT : PERIMETRE D'INTERVENTION COMPLEMENTAIRE D'ETUDE POUR LE
PROJET DE DEMOLITION ET AMENAGEMENT PROVISOIRE**

■ **Date de la notification du marché :** 18/05/2022

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant minimum HT : 52 300.00 €
- Montant maximum HT : 62 760.00 €

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant a pour objet de résilier d'un commun accord entre les parties le marché subséquent n°3 et de solder la mission confiée au prestataire.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant n°1 :

- Montant HT : 11 850.00 €
- Taux de TVA : 20 %
- Montant TVA : 2 370.00 €
- Montant TTC : 14 220.00 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Montant HT : 9 350.00 €
- Taux de TVA : 20 %
- Montant TVA : 1 870,00 €
- Montant TTC : 11 220,00 €

- Incidence sur les délais de l'avenant :

L'avenant a une incidence sur les délais du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BEYRON Laurent, Directeur Général, Mandataire	LYON le 29/05/2024	 <p>VILLES & PAYSAGES 11 cours de Lyon - 69006 LYON +33 (0) 4 78 83 61 00 contact@villesetpaysages.fr</p>

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Tulle, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Bernard COMBES

Maire de Tulle



En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

N° Fact : 2412CS3461

Montant : 297.61€

Réf : 024623-00



COUPON ET CHEQUE SANS AGRAPHE NI TROMBONE A RETOURNER A
Groupe Centre France - Comptabilité CFP - TSA 70003 75883 PARIS CEDEX

DOMICILIATIONS BANCAIRES

Crédit Agricole Centre France
IBAN : FR76 1680 6007 2166 0661 1953 024
BIC : AGRIFRPP868

FACTURE

MAIRIE TULLE

10 rue FELIX VIDALIN
BP 215
urbanisme
19012 TULLE CEDEX

Contact Commercial DUCLOS Gilles Tel: 0555863344	Comptabilité Clients Isabelle MOURIER Tel: 0473176561 Fax: 0473176579 mail : isabelle.mourier@centrefrance.com
--------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

FACTURE 2412CS3461 N° Client: 024623 Le 31/12/2024 Page 1

Commande	Libellé	Quantité	P.U.	Tarif		Montant HT
92193	INVS250004 1257944 n°2024-15/TVX/VILLE Annonces Officielles Digitales Internet GCF Corrèze Internet Compo Premium GCF Total tarif de l'ordre Total Ordre HT Total Commande HT	1 x 1 FFT		198.01 198.01	50.00	248.01
<i>Sans escompte pour paiement anticipé</i>						

Total Prix Tarif	Frais Administratifs	Modulations	Total H.T.	Taux TVA	MT TVA	Total TTC
198.01€	0.00€	50.00€	248.01€	20.00%	49.60€	297.61€

Valeur en votre règlement par Virement avant le 31/01/2025	Escompte néant	
	Montant à régler	297.61€

"Toute somme non acquittée à l'échéance entraîne, de plein droit, la facturation d'intérêts de retard sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal (d'après LME du 04/08/08).